

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 13 mars 2015

L'an deux mille quinze, le treize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Jacky CALIPPE - Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTES EXCUSEES : Christine BERTHE (pouvoir à Jacquy MANIER).

Date de la convocation à domicile : 9 mars 2015

Date d'affichage du compte rendu : 20 mars 2015

M. le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme Marcelle DEFONTAINE suite au décès de son époux, Jean.

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2015 :

La séance ouverte, en l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 19 janvier est adopté à l'unanimité.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sandrine TETU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 :

Le compte administratif 2014, dressé par M. le Maire, est présenté au Conseil municipal par Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, 1^{er} adjoint. Après lecture article par article, le compte administratif est adopté à l'**unanimité** des votants et est arrêté aux chiffres ci-dessous :

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 361 231,52 € |
| Recettes de fonctionnement : | 510 004,02 € |
| Report de l'exercice 2013 : | 162 798,98 € |
| Dépenses d'investissement : | 112 585,47 € |
| Recettes d'investissement : | 192 066,42 € |
| Report déficit 2013 investissement : | 131 017,33 € |
| | |
| Soit un excédent de fonctionnement 2014 : | 311 571,48 € |
| Un besoin de financement de : | 122 446,38 € |
| | |
| Un excédent réel de fonctionnement de l'exercice 2014 de : | 189 125,10 € |

Le compte de gestion 2014 de la Trésorerie, reflet du compte administratif de la commune, est également adopté à l'**unanimité**.

IV. Affectation des résultats :

Après adoption du compte administratif et du compte de gestion 2014, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2015 :

Excédent de fonctionnement inscrit au compte R002 : 189 125,10 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au R1068 : 122 446,38 €

Déficit d'investissement inscrit au compte D001 : 51 536,38 €

V. Elections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015, mise en place du bureau de vote et des permanences :

Président du bureau de vote : Jacquy MANIER

Vice Présidents : - David LECAT - Françoise ANCELIN - Guy DIZAMBOURG - Jean-Pierre BOUDINELLE

Secrétaire : Jean-Pierre BOUDINELLE

Permanences :

- | | | | | |
|---|---------------|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| ▪ | 8h00→10h00 : | David LECAT | Bernard LAVOINE | Daniel MASSON |
| ▪ | 10h00→12h00 : | Françoise ANCELIN | Sandrine TETU | Christian VERMEESCH |
| ▪ | 12h00→14h00 : | Guy DIZAMBOURG | Madeleine MARSOLLIER | Jacky CALIPPE |
| ▪ | 14h00→16h00 : | Jacquy MANIER | Christine BERTHE | André SANNIER |
| ▪ | 16h00→18h00 : | Jean-Pierre BOUDINELLE | Marcelle DEFONTAINE | Christine SANNIER |

VI Désignation des délégués de la commune auprès de la FDE 80 (2 titulaires, 2 suppléants) :

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal pour l'Energie dans la Région Nord Vimeu (SIER NORD VIMEU) est dissous depuis le 31 décembre 2014.

Les communes deviennent directement adhérentes à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) pour les compétences transférées à la Fédération et doivent désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour les représenter.

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité que les délégués, élus le 8 avril 2014, représentant la commune de Valines au SIER Nord Vimeu, continuent leur mission auprès de la FDE 80, soit :

Délégué titulaire n° 1 : M. David LECAT

Délégué titulaire n° 2 : M. Guy DIZAMBOURG

Délégué suppléant n° 1 : M. Daniel MASSON

Délégué suppléant n° 2 : Mme Christine SANNIER

VII Elaboration du document unique : proposition d'adhésion au groupement de commandes, convention :

M. le Maire explique que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales depuis juillet 2012 et suggère l'adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme dont dépend la commune.

Cela permettra de bénéficier d'un tarif avantageux, d'une mutualisation des procédures de passation des marchés et d'une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes étant la plus adaptée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation du document unique.

VIII Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

Matériaux achetés dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, travaux effectués par les employés :

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| - Quincaillerie picarde : | 366,68 € |
| - Gauthier Seigneurie (peinture) : | 1 230,93 € |
| - Point P (matériaux divers) : | 838,53 € |
| - Gédimat : | 329,71 € |
| - Rexel (électricité) : | 800,59 € |
| TOTAL : | <u>3 566,44 €</u> |

M. le Maire indique qu'une visite de sécurité de la salle polyvalente est programmée le mardi 17 mars en présence du Service Départemental d'Incendie de la Somme et de la gendarmerie. Suite à ce contrôle, il précise que la salle peut être déclarée non-conforme et fermée au public par M. le Préfet.

IX Divers :

Adhésion de la commune à un groupement de commandes d'achat d'électricité constitué par la FDE 80 :

M. le Maire propose l'adhésion de la commune à un groupement de commandes d'achat d'électricité constitué par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) afin de bénéficier d'un tarif avantageux. Il précise que la commune a déjà adhéré au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel auprès de la FDE 80.

Une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités dès le 1^{er} janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA. Actuellement la commune n'est pas concernée par cette première échéance car tous les sites se trouvent en dessous des 36 kVA mais elle peut néanmoins adhérer au groupement de commandes et bénéficier de ses avantages.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Accord unanime du Conseil.

Adhésion de la commune de Gamaches à la FDE 80 :

Monsieur le Maire expose que la commune de Gamaches a demandé par délibération du 8 décembre 2014 son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80).

Par délibération du 9 décembre 2014, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la commune de Gamaches à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Sud-Vimeu comme le souhaite cette dernière.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Gamaches à la Fédération.

Contribution 2015 au SIAEEV :

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu (SIAEEV), lors de son assemblée générale du 11 février 2015, a voté une participation fiscalisée pour la commune de Valines de 8 086 € au titre de l'année 2015.

Les membres du Conseil acceptent le recouvrement de la totalité de la somme due en centimes syndicaux.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade :

Suite à l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Somme en date du 2 mars 2015, l'assemblée décide de fixer un taux de promotion uniforme de 100 % le ratio promu / promouvables pour tous les grades fixés au tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2015, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Concert de l'harmonie municipale de Mons-Boubert à l'occasion de la fête de Valines : les membres du Conseil acceptent de reconduire le concert au tarif de 320 €, concert qui serait peut-être déplacé dans la cour de l'école...

M. le Maire informe l'assemblée :

- L'association USEP Vimeu invite les membres du Conseil municipal à assister à l'épreuve d'endurance annuelle organisée pour les élèves des écoles élémentaires du Vimeu le samedi 28 mars 2015 à Oisemont.

- La commune a dû régler des frais de droits d'auteur à la SACEM pour le concert de l'harmonie de Chépy donné à l'occasion de la fête de Saint-Mard (36,31 €) ainsi que pour la chorale de Noël qui s'est produite dans l'église en décembre (36,31 €), des manifestations n'occasionnant aucune recette.

- L'association du Vimeu, fondée en 1982 pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA ou d'un statut assimilé, sollicite une subvention. Le Conseil est favorable à reconduire la subvention annuelle d'un montant de 50 € à l'association.

- Suite à la requête de Mme Marie-Claude Lefebvre, Présidente de l'association Détente Loisirs Amitié, qui souhaiterait que la commune prenne en charge le problème posé par l'absence de toilettes publiques lors de la brocante de Saint-Mard, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de 220 € TTC la journée pour la location de toilette chimique. En attendant d'autres devis, l'assemblée prendra position lors d'une prochaine séance. M. Boudinelle se propose d'en discuter avec Mme Lefebvre. Un membre de l'assemblée propose de faire payer aux exposants les emplacements jusqu'alors gratuits, ce qui permettrait de louer les toilettes chimiques.

- La commune a été sollicitée par un marchand ambulant pour l'attribution d'une place fixe pour vendre friperie et cosmétique. L'assemblée souhaiterait plus de précisions.

- Deux devis ont été réceptionnés concernant l'aménagement de la place et la signalétique dans le village adressés par les Ets Signaux Girod et la société Signature suite à la visite de 2 commerciaux qui ont préconisé :

- pour la place :

- 2 panneaux « vitesse limitée à 30 km/h »
- 2 panneaux « pensez à nos enfants »
- des bornes amovibles et non amovibles de couleur bordeaux

- de rendre réglementaire la place de stationnement pour personne handicapée
- de positionner des pots de couleur (4 de 1 mètre de diamètre et 2 plus petits) pour égayer la place : les couleurs retenues pour ces pots étant corten (chocolat) et pistache.
- pour la signalétique :
- des bi-mats double ou simple face indiquant : le nouveau parking, la salle polyvalente, la mairie, le stade, les écoles, le cimetière.

Les deux offres étant financièrement quasi-identiques, la Sté Signaux Girod propose les pots recherchés. M. le Maire est autorisé à finaliser le devis avec cette société.

M. le Maire demande à M. Boudinelle de présenter l'APEV :

- L'APEV (Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu) est une association de préservation d'anciennes variétés d'arbres fruitiers qui est subventionnée par la CCVI à hauteur de 1000 €/an. En contrepartie, l'APEV offre aux communes membres de la CCVI un certain nombre d'arbres à condition que les communes s'engagent à planter au minimum 5 arbres dans un même espace dans le cadre d'un projet.

M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à un lieu d'implantation pour donner une suite favorable à ce projet.

X Droit d'initiative :

M. Lecat indique que les travaux de la salle polyvalente sont presque terminés. Restera la réfection de la cuisine et de la pièce de stockage des chaises et réfléchir si la scène reste en bois naturel.

Mme Ancelin, ayant assisté au conseil d'école, fait savoir que le RPI a subi le départ de 5 enfants, que l'effectif global est en baisse et ne compte plus que 97 élèves, ce qui pourrait faire craindre une suppression de classe.

M. Dizambourg informe l'assemblée que le site internet de la commune sera ouvert juste après la sortie de « Valines infos » afin d'en avertir la population, les grandes lignes sont tracées et l'important est de faire vivre le site par la suite.

M. Dizambourg a dressé une liste de travaux d'urgence à réaliser dans la commune et en fait part à l'assemblée :

- entrée du cimetière à reprofiler tout en maintenant l'écoulement des eaux
- s/RD 925, plaque d'égout dangereuse sur le parking
- trottoir à matérialiser rue Henri Dunant au n°1
- remplacer les bordures autour du monument aux morts.

Concernant ces derniers travaux, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de travailler de concert avec l'agence routière du Conseil Général en charge des routes départementales avant de faire poser des bordures et voir s'il est envisagé des travaux de réfection de la chaussée. Il précise que tous ces travaux devront être prévus au budget 2015.

M. Dizambourg fait part d'une remarque d'un responsable de l'association Détente Loisirs Amitié selon qui, il n'y a eu aucun remerciement de la part des enseignants pour le spectacle de marionnettes qui a été offert aux enfants des écoles par l'association courant décembre. Ce dernier prévoit une réunion environnement le jeudi 19 mars 2015 à 18h30.

M. Boudinelle fait remarquer que la ruelle est fréquentée par différents véhicules et que le sens interdit matérialisé à l'entrée de la ruelle n'est pas réglementaire. Il suggère de mettre en place les panneaux réglementaires et de prendre un arrêté interdisant l'accès sauf aux riverains. Il indique que dans le cadre de l'opération « Nature propre » organisée le 8 mars dernier, la collecte des déchets a été beaucoup moins importante que les années précédentes, ce qui démontre le bien fait de cette opération. M. le Maire remercie toutes les personnes qui se sont associées à cette opération.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures. ---

Ont signé les membres présents :

| NOM PRENOM | SIGNATURE | NOM PRENOM | SIGNATURE |
|---------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| MANIER Jacquy | | MARSOLLIER Madeleine | |
| BOUDINELLE Jean-Pierre | | VERMEESCH Christian | |
| DIZAMBOURG Guy | | MASSON Daniel | |
| LECAT David | | SANNIER Christine | |
| ANCELIN Françoise | | TETU Sandrine | |
| CALIPPE Jacky | | CAZIER Françoise | |
| LAVOINE Bernard | | | |